

L'ORALITÉ DES TEXTES DE L'ADMINISTRATION DU HAUT MOYEN ÂGE

PIOTR PŁOCHARZ¹

ABSTRACT. *Oral tradition of administrative texts in the Early Middle Ages.*

The aim of this article is to show how new approaches in diachronic linguistics contribute to the reflection on the orality of the Romance languages before these languages were put to writing. We trace marks of Latin/ Roman orality in a text written in Late Latin (even Medieval). Another goal is to demonstrate the importance of Medieval Latin texts as resources not only for historians but also for linguists. We also define the terms that appear in the title: orality, Early Middle Ages and administrative text. Access to a language spoken during that time allows us to better understand the passage from Latin to Romance languages. As for the new approaches in diachronic linguistics, we mention a recent publication of the Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris, which clearly illustrates the synergy between linguists and historians in the field of the history of communication and linguistics. Finally, we show the example of the Italian charter of the eighth century which can be analysed in light of these new approaches – positive examination – and where we can see the traces of the spoken language – that can be named Legal acrolecte.

Keywords: *From Latin to Old Italian, Medieval Latin, Romance languages, Late Latin, Orality, Administrative Texts.*

REZUMAT. *Tradiție orală în texte administrative ale Evului Mediu timpuriu.*

Acest articol își propune să arate cum noile abordări în lingvistica diacronică pot contribui la discuția despre oralitatea limbilor romanice înainte ca acestea să cunoască o formă scrisă. Identificăm mărci de oralitate latină/ romanică într-un text redactat în latină târzie (chiar medievală). Un alt obiectiv este să demonstrăm importanța textelor scrise în latină medievală ca surse nu doar pentru istorici, ci și pentru lingviști. De asemenea, definim termenii din titlu: oralitate, Ev Mediu timpuriu și text administrativ. Accesul la limba vorbită în perioada respectivă ne permite să înțelegem mai bine trecerea de la latină la limbile romanice. În ceea ce

¹ **Piotr PŁOCHARZ:** doctorant contractuel en sciences du langage à l'École Normale Supérieure de Lyon (UMR 5317 – Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités). Chargé de cours au département des Lettres et des Arts de l'École Normale Supérieure de Lyon. E-mail: piotr.plocharz@ens-lyon.fr.

privește noile abordări în lingvistica diacronică, menționăm o lucrare recentă elaborată la Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris, ce ilustrează fără echivoc sinergia între lingviști și istorici în domeniul comunicării și al lingvisticii. Într-o ultimă etapă, aratăm exemplul unui document italian din secolul al VIII-lea (acrolect juridic), care poate fi analizat folosind aceste noi abordări (examinarea pozitivă) și în care putem identifica mărci ale limbii vorbite.

Cuvinte cheie: *de la latină la italiana veche, latină medievală, limbi romanice, latină târzie, oralitate, texte administrative.*

Ce deuxième colloque sur l’oral nous invite à continuer la réflexion sur les phénomènes oraux en termes d’approches actuelles, sous plusieurs aspects et dans plusieurs perspectives. L’axe historique propose entre autres d’analyser des textes à marques d’oralité, d’étudier les rapports oralité – écriture dans les textes anciens. Dans cette communication nous allons montrer comment de nouvelles approches en linguistique diachronique contribuent à la réflexion sur l’oralité des langues romanes – avant que ces dernières soient mises à l’écrit; à titre d’exemple, nous retraçons les marques d’oralité latine/romane dans un texte écrit en latin tardif (voire médiéval); et en fin de compte, c’est notre but supplémentaire, nous démontrons l’importance des textes de latin médiéval comme ressources non seulement pour les historiens mais aussi pour les linguistiques, y compris latinistes et romanistes.

D’abord, nous allons définir quelques termes que nous allons utiliser au cours de notre communication. Commençons par quelques éclaircissements concernant le sujet: *L’oralité des textes de l’administration du haut Moyen Âge*. Par le terme d’oralité, nous entendons tout élément qui peut être pertinent pour une situation communicative et que nous pouvons repérer dans l’écrit, par exemple les déictiques: les indices personnels. Bien sûr, nous pensons aussi bien à l’oralité romane que celle latine. Pourtant, à l’époque du haut Moyen Âge – nous revenons à la définition de ce terme dans un instant – tous les textes dont nous disposons sont écrits en latin et non pas en roman. L’enjeu pour le linguiste est de dégager ces deux oralités (que nous pouvons également comprendre tout court comme langue orale – contrairement à la langue écrite). Cette oralité, au sens général, est néanmoins cachée sous la forme des prestigieuses lettres latines et non pas romanes – la première représentation de la scripta romane ce sont les fameux *Serments de Strasbourg* (842). D’ailleurs, nous ne disposons pas d’écriture romane avant le XII^e siècle – le moment de l’essor de la littérature française. Les plus anciens textes en français antérieurs au XII^e siècle ne constituent que des exceptions ponctuelles (*Séquence de sainte Eulalie, Vie de saint Alexis, Vie de saint Léger*).

Passons maintenant au terme de haut Moyen Âge. Le haut Moyen Âge s'étend du VI^e au X^e siècle. Pour les historiens, c'est une période qui est synonyme de naissance et développement de nouvelles entités politiques qui surgissent après la fin de l'Empire romain d'Occident. Par contre, pour les linguistes, c'est une période qui voit la naissance et le développement de nouvelles entités linguistiques (langues romanes) qui surgissent de la latinophonie tardive. Nous voyons ainsi que cette époque est primordiale si nous nous intéressons à l'histoire des langues romanes. Nous venons de dire que la période altimédiévale ne connaît pas la mise à l'écrit des langues romanes. Pourtant, il est évident qu'à moment donné les gens se mettent à parler le roman sans qu'ils en soient conscients. Nous obtenons alors un long intervalle qui sépare la nouvelle oralité romane et sa mise à l'écrit. Pour la retrouver, nous devons fouiller une immense documentation écrite en latin. C'est pourquoi nous pouvons même parler d'une archéologie des langues romanes – puisque l'histoire exige des sources écrites. L'époque du haut Moyen Âge n'appartient donc qu'à la préhistoire de la linguistique romane².

Enfin, les textes de l'administration – pourquoi n'est pas nous intéresser aux textes littéraires? Nous pouvons préciser deux raisons: *primo*, les textes littéraires du haut Moyen Âge se caractérisent par une grande élaboration tant linguistique que littéraire. C'est un langage savant, écrit la plupart de temps par des clercs éduqués. Ce sont les textes qui tendent à se référer aux normes du latin classique et qui excluent ce qui relève du vulgaire/ du roman (cela ne veut pas dire qu'ils y réussissent toujours, ce n'est pas sans raison que le latin mérovingien est perçu comme barbare par les latinistes puristes). De même en ce qui concerne le côté littéraire: ces œuvres s'inspirent de la rhétorique et de règles de composition de l'Antiquité (aussi tardive). Nous voyons alors que le destinataire de ce langage appartient à la société cultivée de l'époque. *Secundo*, les textes administratifs (autrement dits, au sens historique: pragmatiques) appartiennent à un registre tout à fait différent. Ces textes exigent une compréhension par des personnes qui les détiennent. Prenons l'exemple d'une charte notariale entre deux particuliers. Sa langue doit être accessible pour chaque partie. Nous ne devons pas oublier la troisième personne participant à l'acte d'élaboration d'un tel document. Il s'agit évidemment de celui qui rédige ou transcrit le document, qui lui assure une valeur juridique. Peu importe que ce soit un laïque ou un clerc disposant de telle autorité. La présence de cet intermédiaire introduit une certaine inégalité de nature sociolinguistique. Le rédacteur de l'acte appartient nécessairement à une classe

² De la *protohistoire* parle L. Becker dans sa contribution au manuel des langues romanes (Becker 2014: 261-286). Même si le terme de préhistoire est défini par l'absence d'écriture, cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas voir les débuts de la linguistique romane dans les textes du haut Moyen Âge écrits en latin!

cultivée qui maîtrise bien la langue écrite (nous rappelons que la seule langue écrite est le latin et que le roman ne connaîtra sa forme écrite qu'à une date très postérieure) tandis que les deux parties relèvent la plupart de temps d'une couche non scolarisée et souvent analphabète. La question qui nous vient à l'esprit est comment peuvent-ils avoir l'accès au contenu du document établi? Pour répondre à cette question il nous faut évoquer la spécificité de textes administratifs. Ils sont destinés à être lus publiquement à haute voix lors de leur émission. Quant à la lecture des actes privés, nous ne devons pas oublier le rôle des souscriptions des témoins de l'acte écrit dont le rôle est de renforcer la validité de l'acte. Leur présence nous confirme la lecture publique (même si le public est réduit à quelques personnes, ce qui, nous imaginons, n'est pas le cas en ce qui concerne par exemple les actes émis de la chancellerie royale). La production de l'acte suppose que celui-ci soit promulgué, donc lu, et par là approuvé, vérifié (Tock 2005: 121). Bien sûr, ce que nous venons de dire, ne s'applique nullement aux textes littéraires. En revanche nous pouvons discuter sur la lecture à haute voix de textes littéraires; nous savons que le phénomène de lecture silencieuse est marginal à l'Antiquité. Le VI^e siècle voit le développement de la lecture silencieuse en milieu monastique (Parkes 2001: 117-118). Quoi qu'il en soit, si nous nous penchons sur la littérature médiévale, nous remarquerons que dans la généralité des cas c'est une littérature de performance à caractère oral. Une littérature de la parole vive qui trouve sa réalisation dans une lecture publique. Il paraîtrait que par cette longue remarque sur le côté littéraire nous nous soyons éloignés de notre sujet. Au contraire! Il est indispensable de nous rendre compte de cette omniprésence de l'oralité lorsque nous travaillons sur la diachronie. Nous voyons bien qu'elle s'applique à tout genre textuel, aussi bien littéraire que non littéraire – pour nous, il s'agit du genre pragmatique.

La dernière chose dont nous devons rendre raison c'est l'alternance de l'oralité latine et de l'oralité romane; autrement dit, de la langue latine et de la langue romane. Le problème que nous touchons concerne le passage du latin aux langues romanes. Il s'agit plus précisément d'une fameuse question « À quelle époque a-t-on cessé de parler latin? », ensuite reformulée: « À quelle époque a-t-on cessé de comprendre le latin ». Or, le passage du latin au roman (au singulier, sans distinguer les langues concrètes) ne consiste pas à remplacer le latin par le roman. Cela supposerait l'existence simultanée de deux langues maternelles indépendantes – oui, il faut bien dire « maternelles », c'est une constatation qui nous échappe souvent qu'au haut Moyen Âge la langue maternelle de la population et de la société est la langue latine sous sa forme évoluée tardive. Deux langues maternelles indépendantes – ce n'est évidemment pas le cas à l'époque du haut Moyen Âge. Au lieu de parler de la substitution, il serait plus juste de parler de la transformation. La langue romane ne remplace pas la langue latine.

C'est cette dernière qui se transforme, qui évolue au fil des siècles. C'est pourquoi nous utilisons souvent cette métaphore d'une langue mère et d'une langue fille (qui n'est pas quand même parfaite puisqu'elle nous parle de deux êtres distincts tandis que dans le cas du latin, il s'agit toujours d'un seul être qu'est la langue latine – n'oublions pas que les adjectifs *latinus* et *romanus*, dans le haut Moyen Âge, renvoient à la même réalité linguistique – à la même langue – et que la seule différence peut être de nature sociolinguistique: *latinus* – variante savante des clercs, *romanus* – variante populaire/vernaculaire). Par exemple en Gaule, conformément aux acquis de la sociolinguistique historique, les années 750 – 850 constituent une période où le latin cesse d'être compris. À partir de ce moment, les locuteurs perdent non seulement leur compétence active du latin mais aussi leur compétence passive. À côté de l'oralité latine était apparue une nouvelle oralité romane (une forme très archaïque de l'ancien français parlé). Pourtant, au moins dans un premier temps, l'accès à l'écrit reste réservé à la langue latine. Nous obtenons donc une période très intéressante pour une analyse sociolinguistique. La période où les locuteurs disposent de deux compétences (passive et active) pour deux langues (nous disons « deux langues » de notre perspective d'aujourd'hui, en sachant que pour les contemporains, il s'agissait plutôt de deux registres différents de la même langue. Le registre haut, cultivé par les savants et le registre quotidien, naturel (pour ne pas dire *bas* ce qui suscite les connotations péjoratives et jugements de nature esthétique n'ayant rien à voir avec la fiabilité scientifique). Les savants, constituant une minorité dans la société, peuvent avoir l'accès à ces deux registres, le peuple ne dispose qu'un registre courant/usuel. Nous pouvons songer au phénomène de diglossie. Pourtant, il nous faut bien souligner que dans cette histoire des langues romanes, toute l'époque mérovingienne (du V^e au VIII^e siècle) et les débuts de l'époque carolingienne (le VIII^e et le IX^e siècle) se caractérisent par un monolinguisme complexe de la société – ce n'est qu'après que l'existence de registres différents se transformera en l'existence de langues différentes –, le haut registre savant deviendra le latin médiéval: langue apprise et écrite, non pas maternelle, et notre registre courant/usuel³ du peuple deviendra le futur roman (que ce soit l'ancien français archaïque parlé ou l'ancien italien archaïque parlé, etc.) – langue maternelle et parlée. Cela ne veut pas dire que le latin médiéval ne reste que sur le papier! On le parle, mais ce n'est jamais plus la langue maternelle⁴.

Cela dit, nous voyons clairement que travailler sur les textes de cette période relève des difficultés aussi bien linguistiques que sociolinguistiques.

³ Rien n'empêche que ce registre par la suite puisse avoir sa forme acrolectale – la littérature médiévale.

⁴ La spécificité du latin médiéval est qu'il dispose aussi d'une variété de registres comme une langue vivante.

Linguistiques parce que nous avons affaire à une langue que nous avons du mal à préciser (est-ce encore le latin ou peut-être déjà le roman? Est-ce la linguistique latine ou la linguistique romane? De plus, c'est une langue peu étudiée et peu connue). Sociolinguistiques parce qu'à travers l'écrit, nous essayons de retrouver les différentes oralités provenant de registres différents. Nous étudions la langue dans son fonctionnement social.

Posons la dernière remarque de nature méthodologique qui affermira notre étude au seuil de la latinité et de la romanité: le français, l'espagnol, l'italien, le portugais, le roumain, l'occitan, et cent autres idiomes réduits le plus souvent à l'état de dialectes forment le groupe des langues romanes, ou néolatines, cela signifie exactement que le latin est la forme la plus anciennement attestée de ces langues. En étudiant le latin, un romaniste ne sort pas de son domaine, il l'élargit et l'illumine (Serbat 1991: 5).

Tout ce que nous venons de dire ce sont, entre autres, les résultats des travaux dus aux nouvelles approches en sociolinguistique, voire en histoire de langues (en diachronie), qui se multiplient en deuxième moitié du XX^e siècle et qui sont actuellement en plein essor. L'adaptation de nouvelles perspectives sur l'histoire des langues romanes a permis de les voir, de même que le latin tardif qui les précède, non pas comme les entités abstraites et précoces, privées de la grammaire et de la fonctionnalité mais comme les vraies outils de communication, comme les langues vivantes, maternelles d'une grande population de l'Europe altomédiévale. L'application à la diachronie d'outils et de méthodes de la sociolinguistique synchronique a rendu possible d'étudier ces langues comme *paroles* et non pas comme *systèmes*. Les langues n'existent pas sans les gens qui les parlent, et l'histoire d'une langue est l'histoire de ses locuteurs (Calvet 2011: 3). Ce tournant vers la parole fut essentiel pour une meilleure compréhension de la latinophonie tardive et de la romanophonie précoce. S'intéresser aux gens (qui parle à qui et comment etc.) c'est aussi connaître leur histoire. C'est pourquoi nous pouvons observer les parallèles pour ce qui est de méthodes et approches propres aux études historiques. Ce retour au texte, *ad fontes* – aux sources selon le principe si cher aux humanistes de la Renaissance, est très visible dans une publication récente (2016) du Laboratoire de Médiévisique Occidentale de Paris intitulée « *Le Moyen Âge dans le texte* » (Grévin et Mairey 2016). Une histoire textuelle médiévale devient un liant entre les linguistes et les historiens. Ce n'est que leur collaboration mutuelle qui peut aboutir à des conclusions valables de nature sociolinguistique. Mais quel historien peut se vanter de dominer les savoirs linguistiques et philologiques complexes qui font de l'analyse du latin tardif du haut Moyen Âge ou des différentes *scriptae* (système d'écriture) des langues vulgaires du bas Moyen Âge une opération requérant en théorie une longue spécialisation préalable, totalement dissociée (au moins en France) de sa formation académique? (Grévin et

Mairey 2016: 11). Voilà la question posée dans la préface du susdit ouvrage. De plus, grâce aux linguistes, les historiens eux-mêmes peuvent examiner différemment les textes sur lesquels ils travaillent. Nous lisons dans le même ouvrage : « *qu'il s'agisse de « latins tardifs » ou de langages mixtes conditionnés par l'interaction entre la matrice latine et les langues vernaculaires, il est désormais impossible de considérer les langues du texte médiéval comme des états imparfaits, reflets dégradés de langages classiques ou simples préfigurations des modernités linguistiques. Chaque texte médiéval doit être analysé comme une unité linguistique particulière, et l'abondance de la documentation administrative et pratique non caractérisée, quoique possédant un faciès linguistique particulier, suggère qu'énormément reste ici encore à faire pour profiter de renouvellements potentiels, mais encore peu exploités* » (Grévin et Mairey 2016: 16).

Or, nous voyons clairement cette synergie qui se construit entre les linguistes et les historiens, et qui permet de mener des travaux de nature sociolinguistique. Soulignons ici le rôle capital de la documentation administrative qui, depuis peu, devient une nouvelle source de savoir aussi bien sociolinguistique qu'historique. Jusqu'à récemment, l'histoire de la langue, s'appuyait sur les textes littéraires, considérés comme une seule émanation autorisée de la langue, de la norme linguistique. Parmi ceux qui ont renversé cette tradition autorisant le côté littéraire nous pouvons indiquer Anthony Lodge et ses travaux concernant l'histoire du français de Paris à partir des textes administratifs et non pas littéraires. Pourtant, ses études ne s'intéressent guère à ce que nous avons tout à l'heure appelé « l'archéologie des langues romanes ». La période du passage du latin aux langues romanes est riche en études sur les textes littéraires (par exemple: les vies de saints) mais pauvre en travaux sur les textes administratifs. C'est pourquoi dans cette brève communication nous essayons dans un premier temps de montrer que ces données attendent d'être étudiées et, dans un deuxième temps, de faire une petite analyse d'une charte, en relevant ce qui est le sujet de ce colloque – l'oralité.

Notre texte est une charte italienne (Cavallo *et al.* 2001: texte n° 916)⁵. Plus précisément, il s'agit d'une charte de vente du 20 avril 739, où Iustu, orfèvre, vend à l'église de Sainte Marie, représentée par l'abbesse Orsa, une vigne de sa propriété située à Casese pour le prix de six pièces d'or de Lucques.

Bien sûr un texte du VIII^{ème} siècle n'est plus le latin cicéronien, mais il n'est pas encore non plus l'italien. Nous avons affaire à un texte dont l'écriture est latiniforme. Sous cette écriture il est possible de dégager notre oralité romane. D'un point de vue linguistique, nous pouvons admettre que ce texte est à caractère oral puisque il se caractérise par: une structure simple et linéaire du discours; une syntaxe simple; un lexique peu varié et très concret; la présence des répétitions.

⁵ Nous la mettons en annexe à la fin de cet article.

En ce qui concerne les remarques sur la graphie. Nous devons prendre en compte les changements phonétiques qui sont visibles dans la graphie, ils nous renseignent sur l'oralité effective de l'époque. Par exemple: le *e* long est transcrit par *i*, le *i* bref par *e* – cela est dû à la disparition de la différence entre les voyelles longues et brèves – un phénomène pourtant déjà connu par les Romains à l'époque de l'Empire romain, donc, peu importe pour nous mais grâce à lui nous voyons que le rédacteur de la charte n'essaie pas de cacher la langue orale sous la forme de la norme classique. Un autre exemple: le *b* intervocalique s'affaiblit, perd son occlusion et devient la constrictive bilabiale sonore qui est noté par la lettre *v*. Bien sûr, l'alphabet latin ne connaît pas ce phonème. Par contre, le rédacteur ne cherche pas à le cacher sous la graphie classique, il transcrit le phonème tel qu'il entend.

Ce qui est intéressant, nous retrouvons également une construction spécifique (pléonasme) *sic ita ut*.⁶ Elle apparaît une fois au II^e siècle chez Festus Grammaticus et quatre fois dans les documents tardifs issus du domaine italien⁷. Nous pouvons supposer alors qu'il s'agit d'une construction propre à la langue parlée de cette région.

Dans notre charte le verbe *componam* (c'est le futur ou le subjonctif présent) est retranscrit *cumpuna*. Ce verbe nous donne en italien *comporre* dont la forme du subjonctif garde cette ancienne forme ce qui nous donne *compogna*.

Le document représente la transcription de la conclusion d'un acte de vente. Il est établi en présence de trois témoins (nous pouvons lire: *in presentia testium*, et ensuite, sur la charte, nous pouvons repérer leur trois signatures). Au total, il y a 5, ou peut-être même 6 personnes engagées. La charte contient des phrases qui semblent être réellement prononcées. Nous rejetons l'idée que ce sont des formules archaïques répétées puisque le document devait être compris par toutes les personnes concernées. Ce qui est curieux c'est que le texte n'enregistre aucune phrase prononcée par l'abbesse (ni dans la souscription). Néanmoins, elle doit y être présente: finalement, c'est elle qui représente l'Église et, de plus, nous voyons beaucoup de formes où le locuteur (*Iustu* – ce lui qui vend la vigne) s'adresse directement à Urse (l'abbesse): *tibi Urse; da te Ursa; in tua Urse; te Urse; tibi Ursa* etc. Et ce sont ces formes qui confirment le caractère oral du document – le document qui fut objet d'une réalisation orale vivante.

Pour conclure cette brève analyse, il est possible d'admettre que cette charte, malgré une légère latinisation et après avoir pris en considération les changements phonétiques, ressemble plus au moins à la langue parlée en Italie (à Lucques) de cette époque-là.

La question que nous pouvons nous poser est: s'agit-il encore du latin ou déjà de l'italien? La question est évidemment mal formulée. En réalité, il

⁶ C'est un pléonasme où l'adverbe *sic* est doublement renforcé; cf. (Stotz 1998: 467 – 468).

⁷ eMGH et *Library of Latin Textes – Series A* de brepolis.net [vérifié le 10/06/2015].

s'agit de la même langue dans son continuum. En plus, au début du VIII^e siècle, nous rappelons que la charte date de 739, linguistiquement, il est impossible de parler d'existence de deux registres de langue éloignés entre eux jusqu'au point dépassant l'intercompréhension. Tout le VIII^e siècle ne peut être considéré que comme une période de Zone Transitionnelle (le terme utilisé dans la sociolinguistique diachronique⁸ qui désigne l'époque d'émergence d'une nouvelle langue). Bien sûr, en Italie, l'existence de cette *nouvelle langue* doit être comprise comme la présence d'un registre quotidien qui s'éloigne progressivement du registre savant. Néanmoins, cet éloignement n'est pas si rapide qu'en France. Nous supposons que l'Italie connaît la période de monolinguisme jusqu'au X^e siècle (Van Uytfanghe 2008: 127-136)⁹.

Or, quant à la langue de notre charte, il nous semble que la réponse la plus juste est: la langue du document est la langue parlée du début du VIII^e en Italie dans la région de la ville de Lucques. Vu que ce n'est pas un texte littéraire et que le rédacteur ne se donne pas la peine pour la transcrire conformément à la norme classique – nous pouvons admettre que la charte nous donne accès, même s'il est peut-être imparfait dans une certaine mesure, à son oralité effective: l'oralité qui se réorganise entre le latin tardif évanescant et le protoroman se cristallisant. Le fait que nous avons affaire à une oralité ne devrait pas nous désorienter. Même si nous parlons de l'oralité – il ne faut pas voir la langue dans sa dichotomie binaire où l'écrit l'emporte sur l'oral. Dans le cas de notre charte, il s'agit quand même d'un document représentant le langage juridique – alors une oralité acrolectale.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BANNIARD, M., « The Transition from Latin to the Romance Languages » dans Maiden, J. et Smith, Ch. (éd.), *The Cambridge History of Romance Languages*, t. 2, Cambridge, 2013, pp. 57-106.
- BECKER, L., « La protohistoire médiévale des langues Romanes » dans Klump, A., Kramer, J., Willems, A., (éd.), *Manuel des langues romanes*, Cologne, 2014, pp. 261-286.
- CALVET, L.-J., *La sociolinguistique* [1993], Paris, 2011.
- CAVALLO, G., NICOLAI, G., SANTONI, F., *Chartae Latinae antiquiores: facsimile-edition of the Latine charters 2nd series ninth century. Part LIX XXXI. Italy Verona I*, Dietikon-Zürich, texte n° 916, 2001.

⁸ Le terme utilisé par M. Banniard dans sa modélisation du passage du latin au roman en Gaule, pour plus de détails: se référer à sa bibliographie concernant le problème, par exemple (Banniard 2013: 56-107).

⁹ Van Uytfanghe prouve que le IX^e siècle voit le fonctionnement de la communication verticale.

- GREVIN, B. et Mairey, A. (éd.), *Le Moyen Âge dans le texte*, Paris, 2016.
- PARKES, M., « Lire, écrire, interpréter le texte. Pratiques monastiques dans le haut Moyen Âge », dans: Cavallo, G., et Chartier, R., (éd.), *Histoire de la lecture dans le monde occidental* [1995], Paris, 2001, pp. 109-123.
- SERBAT, G., *Les structures du latin*, Paris, 1991.
- STOTZ, P., *Handbuch zur lateinischen Sprache des Mittelalters, Vierter Band, Formenlehre, Syntaxe und Stilistik*, Munich, 1998.
- TOCK, B.-M., *Scribes, scribes et témoins dans les actes privés en France (VIIe-XIIIe siècle)*, Turnhout, 2005.
- VAN UYTFANGHE, M., « La communication verticale latine en Italie (VIe – VIIIe siècle) » dans Van Acker, M., Van Deyck, R., Van Uytfanghe, M., (éd.), *Latin écrit – Roman oral? De la dichotomisation à la continuité*, Turnhout, 2008, pp. 127-135.

Annexe

In Dei nomine

Regnante domno nostro Liutprand rige, anno regni eius vigesimo septimo et domno nostro Hilprand rige, anno quarto, duodecimo dies intrantis kalendas magias, per indictione septima. Feliciter.

Manifestum est mihi Iustu aurifice da porta Sancti Gervasi vindedisse et vindedi, tradidisse et tradedi tibi Urse abbatisse ecclesie Sancte Marie vinea mea quem havire visu sum in loco uvi vocitator Casisi: unu caput tenet in via Teuderadi et aliut caput tenet in vinea Ansprandi, et de uno latere est de vinea Autelm et de alio latere est de vinea Faffuli, qui est sup casa Raduald, qui mihi ex cumparationem obvinet da Ildulu, parte mea quantum in ipso loco havire visu sum. Et accipi ego Iustu aurifice da te Urse ancilla Dei abbatissa auris soledos numero sex boni lucani stellati, expendivilis, in finito et deliverato capitulo; sic ita ut hav odierna die de meo qui supra Iusto exivet dominio et in tua Urse abbatisse trado esset potestatem tuoque dominio vindicis ac defendas et de ipsa vinea que facere volueris in tua uel de heridis tuis siat esset potestatem. Et si, quod non crido quod fiat, si aliquando tempore ego Iustu aut heridis meus te Urse abbatissa uel heridis tuus ipsa vinea molestare aut retrahere voluero per qualive ingenio aut summisso homine et aduc te da qualive homine ipsa vinea defensare non potuero, cumpuna ego Iustu aut heridis meus tibi Urse abbatissa uel at heridis tuus in duplo, meliorata vinea de co agitor.

Et pagina venditionis in sua maneat firmitatem.

Et Petrus quamvis indignus presbiter scriuere rogavi.

Actum Luca, die et regnum et indictione suprascripta; feliciter.

Signum + manus Iustoni aurifici vindituri et repromessuri.

Signum + manus Sindoin: viri devoti da porta Sancti Vincenti testis.

Signum + manus Vualderamu: filio quondam Vuattuli testis.

Signum + manus Autpert clirico filio quondam Rotchis testis.

Ego Petrus scripsi et in presentia testium sex soledos dante vidimus complevi et dedi